

LA COUVEUSE PRÉSENTE

TREMLIN Koud'POUSS

Pour les groupes et musiciens amateurs
de 16 à 25 ans

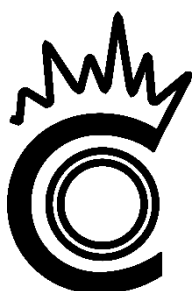
3ème édition

Musiques amplifiées tous styles

- > ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET ARTISTIQUE
- > DÉVELOPPEMENT
- > CAPTATION VIDÉO
- > CONCERT LIVE

Renseignements / Inscriptions : tremplin@lacouveuse.fr

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2021



TREMLIN Koud'POUSS

Règlement et conditions

□ Article 1

Organisation générale

L'association La Couveuse – Maison Pour Tous de Chadrac organise le Tremplin « Koud'Pouss » destinés aux groupes de musique tous styles confondus et résidents sur l'agglomération du Puy en Velay.

Le tremplin débutera avec une présélection sur écoute et dossier.

3 groupes seront choisis pour participer aux sessions d'accompagnement (technique et développement de projet) puis chaque groupe jouera sur scène lors d'un concert à La Couveuse.

□ Article 2

Conditions d'inscription

Le tremplin est ouvert à tout artiste ou groupe d'artistes (*si les participants sont mineurs l'inscription sera visée pas les représentant légaux*) correspondant aux critères suivants :

- Être amateur et/ou dans une démarche de professionnalisme.
- Être constitué de 1 à 8 personnes
- Être en capacité de jouer un set d'au moins 30 minutes avec exclusivement des compositions originales.
- Fournir au moins 2 titres originaux
- Remplir le dossier d'inscription
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

□ Article 3

Modalités d'inscription

L'inscription est gratuite.

Pour s'inscrire les candidats devront remplir le dossier d'inscription ci-joint et l'envoyer au plus tard le **30 septembre 2021** à l'adresse suivante :

Boyer Mathieu - Association Maison Pour Tous de Chadrac
10 cours de la Liberté 43770 Chadrac

Ou par mail à tremplin@lacouveuse.fr

Les candidats devront joindre, au dossier d'inscription, soit un disque, une clé USB ou des fichiers audio (contenant 2 morceaux originaux, pas de reprises)

ainsi qu'une biographie et une photo. Les frais relatifs au tremplin

(enregistrement, frais postaux ou de connexion) sont à la charge des candidats.

L'association La Couveuse Maison Pour Tous de Chadrac se réserve le droit

d'écarter tout participant dont les propos retranscrits par l'intermédiaire des

compositions musicales comportent un contenu qui ne soit pas en adéquation avec nos valeurs.

□ Article 4

La présélection

Après la date limite de candidature, une présélection de 3 groupes sera faite par les organisateurs du tremplin parmi les candidatures validées.

□ Article 5

Déroulement du Tremplin

Chaque groupe sélectionné bénéficiera d'un accompagnement (technique, balances, coaching scénique) et aura l'opportunité de se produire sur la scène de La Couveuse.

Les participants seront convoqués à une heure précise (un vendredi après-midi) pour effectuer les balances. Elles seront effectuées par un technicien et dureront 45 minutes maximum. Le planning sera communiqué une fois les groupes sélectionnés.

Chaque groupe jouera un set de 30 à 45 minutes, sur scène dans les conditions d'un vrai concert. Un repas et 2 tickets boissons seront offerts à chaque musicien.

L'association ne prend en charge ni l'hébergement des groupes, ni les frais de déplacement.

□ Article 6

Engagement

Les candidats s'engagent à être présents sur les temps d'accompagnements et les concerts (Le planning précis sera communiqué aux groupes sélectionnés) et respecter les horaires et les modalités définies par les organisateurs.

Ils autorisent les organisateurs à filmer et photographier leurs prestations en vue de la promotion du tremplin, hors toute activité commerciale.

Pour tout renseignement supplémentaire :
Mathieu Boyer 04.71.05.40.99
tremplin@lacouveuse.fr



Association Agréée JEUNESSE-EDUCATION POPULAIRE
n° SIRET : 35262998400019

LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES n° 1-139909 et n° 3-139030